

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

Délibérations n°01 à 07

Date de convocation : 17/09/2015

Date d'affichage : 25/09/2015

Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 13*

votants : 18

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre du mois de septembre, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 17 septembre 2015.

Conseillers présents :

René REGAUDIE, Marie-Christine MOINOT, Pierre CLERC, Patrice MANTION, Gaston VUILLEMOT, Daniel FRANCHI, Marie-Andrée GALLECIER, Annick MOUILLET, Patrick REYNOUD, Christophe DAMPENON, Myriam CHARPIN-CORDUANT, Béatrice PAOLIN, Gaëlle DE JÉSUS.

Conseillers absents excusés :

Mesdames Sandra VIENNET, Marie-Jeanne SAUGET, Katy DIDIER-PETIT, et Messieurs Jean-Jacques POLIEN, Philippe BANET, Emmanuel ODRION.

Conseillers représentés :

Madame Sandra VIENNET a donné procuration à Monsieur Pierre CLERC.

Madame Marie-Jeanne SAUGET a donné procuration à Madame Marie-Christine MOINOT.

Monsieur Jean-Jacques POLIEN a donné procuration à Monsieur Patrice MANTION.

Monsieur Philippe BANET a donné procuration à Monsieur René REGAUDIE.

Monsieur Emmanuel ODRION a donné procuration à Monsieur Patrick REYNOUD.

** Madame Sandra VIENNET arrive à 19 H 20 et prend part aux délibérations à compter du point n°03.*

Madame Marie-Christine MOINOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE (Délibération n°01) :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 23 Juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 13 Juin 2015.

2/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2014 : SYNDICAT DES EAUX DE PUSEY (Délibération n°02) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par le Syndicat des Eaux de Pusey de son rapport d'activité pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la communication faite par le Syndicat des Eaux de Pusey de son rapport d'activité pour l'année 2014.

3/ ENQUÊTE PUBLIQUE SITA FD : AVIS (Délibération n°03) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une enquête publique se déroule du 1^{er} septembre 2015 au 30 septembre 2015 inclus sur la demande d'autorisation unique déposée par la société SITA F.D. en vue d'une part :

- exploiter une installation de stockage de déchets dangereux et une plate-forme multimodale de tri et valorisation de terres polluées, de gravats de déchets non dangereux et de mâchefers issus de l'incinération de déchets non dangereux sur les communes de Vaivre et Montoille et de Pusey et d'autre part,
- instituer des servitudes d'utilité publique dans la bande des 200 mètres autour de la zone d'exploitation de l'installation concernée.

Le projet consiste à poursuivre l'activité précitée sur une durée de 20 ans, sur une surface totale de 30ha 03a, dont 7ha 03a pour cette nouvelle activité. Le volume créé sera de 802.700 m² pour une densité de 0,9 tonnes/m².

Le Conseil Municipal de Pusey est ainsi appelé à donner son avis sur ce dossier conformément aux dispositions des articles R5212-19 et R512-20 du Code de l'Environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 17 voix POUR et 1 voix CONTRE (Madame Marie-Andrée GALLECIER),

DONNE UN AVIS FAVORABLE sur la demande d'autorisation unique déposée par la société SITA F.D. pour l'objet ci-dessus énoncé.

4/ TERRAIN COMMUNAL : DEMANDE D'ACHAT PARTIEL (Délibération n°04) :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande formulée par Monsieur CAISEY Jacky sollicitant à nouveau la Commune de Pusey pour acheter une partie de la parcelle communale cadastrée AO n°16, jouxtant sa propriété.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Monsieur CAISEY Jacky avait déjà sollicité la Commune de Pusey en date du 24 Avril 2014 et que le Conseil Municipal de Pusey avait, par délibération n°03 du 16 Mai 2014, refusé le principe de céder une partie de son terrain.

Monsieur le Maire rappelle également à l'Assemblée que Monsieur CAISEY Jacky avait déjà sollicité la Commune de Pusey en date du 08 Octobre 2009 et que le Conseil Municipal de Pusey avait, par délibération n°052/2009 du 06 Novembre 2009, refusé le principe de céder une partie de son terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DEMANDE que Monsieur le Maire rencontre les riverains de ce terrain et sollicite les services des Domaines pour une estimation de la parcelle.

5/ GRDF : CONVENTION DÉPLOIEMENT COMPTEURS COMMUNICANTS (Délibération n°05) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que GrDF est le concessionnaire du réseau de gaz naturel la Commune de Pusey, modernise le réseau avec l'installation de compteurs gaz communicants.

Monsieur le Maire indique que, depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux suivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Monsieur le Maire précise que les travaux de la Commission de Régulation de l'Énergie et de GrDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

Monsieur le Maire soutient ce projet d'efficacité énergétique en proposant d'accepter l'hébergement des concentrateurs sur les points hauts, La répartition et le nombre de concentrateurs dépendront du relief et de la densité urbaine.

GrDF propose ainsi une convention pour l'installation et l'hébergement des équipements de télérelève en hauteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention pour l'installation et l'hébergement des équipements de télérelève en hauteur avec la société GrDF ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

6/ BOIS COMMUNAUX : RÈGLEMENT D'AFFOUAGE 2015-2016 (Délibération n°06) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°06 en date du 18 Septembre 2014, le Conseil Municipal avait validé l'état d'assiette des coupes de bois pour l'exercice 2015.

Pour l'affouage, il convient donc d'examiner le nouveau règlement pour la campagne 2015-2016 ainsi que le prix de l'affouage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le prix du stère d'affouage à 5,00 Euros pour la campagne 2015-2016 ;

APPROUVE le règlement d'affouage 2015-2016 ci-joint en annexe.

7/ LOTISSEMENT « EN L'ECHELOTTE » : DÉNOMINATION DES VOIES (Délibération n°07) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la séance plénière du Conseil Municipal de Pusey en date du 13 Juin 2015, le Conseil Municipal avait choisi en dehors des délibérations, les noms suivants pour la voirie du lotissement « En l'Echelotte » :

- Rue Lucie AUBRAC – Voirie Principale
- Rue Michel MASSON – Voirie Transversale

Afin de rendre officiel les dénominations des voiries, il est nécessaire que le Conseil Municipal de Pusey statue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les noms suivants pour la voirie du lotissement « En l'Echelotte » :

- Rue Lucie AUBRAC – Voirie Principale
- Rue Michel MASSON – Voirie Transversale
- Impasse de l'Echelotte – Impasse donnant sur le chemin piéton (côte Chemin de Germinéy).

8/ QUESTIONS DIVERSES :

Un tour de table est fait :

- Intervention de Madame Marie-Christine MOINOT :

Micro-Crèche : En septembre, le taux d'occupation est de 63 % et devrait atteindre 70 % en décembre.

Marché de Noël : 35 participants seront accueillis les 5 et 6 décembre 2015.

Nouvelles Activités Périscolaires : 70 enfants fréquentent le service communal le vendredi après-midi depuis la rentrée de septembre contre 90 à la fin d'année scolaire précédente.

Restauration scolaire : 70 enfants mangent à la cantine le midi dont 50 % ont moins de 6 ans

- Intervention de Monsieur Gaston VUILLEMOT :

Colis de Noël 2015 : Le dossier est en préparation.

- Intervention de Madame Marie-Andrée GALLECIER :

Travaux Ancien Groupe Scolaire : Le tableau de Gustave Courtois se trouve exposé pendant la durée des travaux. Il est convenu qu'il sera enlevé.

Occupation de la Maison des Associations : La salle étant prêtée par la Commune de Pusey le 19 Décembre 2015, l'activité de danse ne pourra donc bénéficier de l'exclusivité de la MAS.

Plusieurs solutions sont proposées : La danse pourra faire son activité dans une partie de la MAS ou encore à la Salle Polyvalente.

- Intervention de Monsieur Patrick REYNOUD pour le compte de Monsieur Emmanuel ODRION absent :

Terrain de foot à 7 : Il avait été convenu que pour le mois d'octobre, l'éclairage soit mis sur le terrain de foot à 7. À ce jour, les installations ne sont pas réalisées.

Monsieur REGAUDIE en profite pour informer l'Assemblée que le terrain de foot à 7 sera occupé les mercredis et samedis après-midi par le Rugby Club de Vesoul pour les enfants de – de 14 ans.

Vestiaires : Qu'en est-il de l'eau chaude ? Un chauffe-eau supplémentaire a été installé et doit fonctionner normalement.

Éclairage Rue des Peupliers et Rue du Lac : Un problème d'éclairage concerne ces rues.

Monsieur REGAUDIE rappelle à l'Assemblée que le lotissement est toujours propriété des HLM et qu'il est toujours dans l'attente de la rétrocession du lotissement dans le domaine public de la Commune (acte notarié préparé depuis plus de 10 ans). Dans ces conditions, la Commune de Pusey n'interviendra plus pour ce genre de problème.

- Intervention de Madame Gaëlle DE JESUS :

Micro-Crèche : Quels sont les critères de sélection pour l'accueil en Micro-Crèche vu qu'une famille habitant Pusey n'a pu être retenue ?

Madame MOINOT rappelle que l'association « Familles Rurales » gère la Micro-Crèche et sont prioritaires les habitants de Pusey, les personnes travaillant à Pusey et en fonction du type de contrat sollicité (court ou long).

Madame MOINOT va se renseigner auprès de « Familles Rurales » pour ce cas bien précis.

- Intervention de Monsieur Christophe DAMPENON :

Nouveaux équipements sportifs : Les terrains de pétanque et le plateau de BMX-VTT rencontre un franc succès. Il serait intéressant d'installer des bancs et des poubelles sur ces aires sportives.

- Intervention de Madame Béatrice PAOLIN :

Éclairage entre la MAS et la Salle Polyvalente : Un « trou noir » est présent le soir en sortant de la MAS et n'est guère rassurant. Monsieur CLERC va vérifier pour résoudre ce problème.

- Intervention de Madame Sandra VIENNET :

Rentrée scolaire : Tout s'est bien passé et l'équipe pédagogique remercie la Municipalité pour les travaux réalisés.

- Intervention de Monsieur Patrice MANTION pour le compte de Monsieur Jean-Jacques POLIEN absent :

Logements communaux au presbytère : Les fenêtres sont en cours de pose.

Restaurant : Le plafond est presque fini voire terminé.

- Intervention de Monsieur Patrice MANTION :

Pusey.fr : Le site de Pusey va se doter d'une nouvelle interface améliorant ainsi le visionnage sur les tablettes et smartphones.

- Intervention de Monsieur Pierre CLERC :

Problème d'éclairage Rue du Breuil / Rue Henri Athey : Normalement, l'éclairage devrait refunctional suite à l'intervention réalisée ce mardi par SICAE EST.

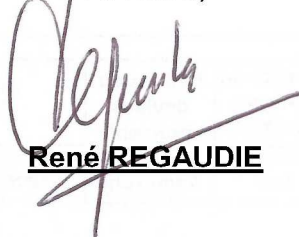
Église : Les nouveaux bancs sont installés depuis mardi après-midi.

Sono de l'église : La sono est défailante et ne permet plus de faire des offices dans les meilleures conditions. Un devis de réparation a été fait et s'élève à 1.100 € et le remplacement s'élève à 3.500 €.

Il est convenu de demander un second devis au « Carrefour de la Musique » dans la mesure où ils sont en mesure d'intervenir et de mettre en place une installation adéquate.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 18.

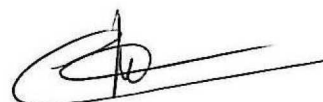
Le Maire,



René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,



Marie-Christine MOINOT